

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1490

Artikel: Le rôle essentiel des syndicats et des associations
Autor: Savary, Géraldine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010729>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le rôle essentiel des syndicats et des associations

Capitole tend les bras

A Lausanne, la situation est plus fragile qu'à Genève. Les pharmacies populaires ont failli disparaître corps et biens. En janvier 2001, le conseil d'administration, composé des grandes caisses maladie (Supra, CSS, Helsana, CPT) et d'un représentant de la COOP décident de les vendre au groupe Capitole. Objectifs de l'opération: fermer trois des quatre officines et garder la dernière, située au centre-ville et donc la plus rentable. Trente emplois doivent être supprimés et les fonds de prévoyance des employés disparaissent dans la débâcle. Les employés, mis au courant au dernier moment de la situation, alerte un avocat qui bat le rappel des syndicats, coopérateurs.

Au bout du compte, l'assemblée générale refuse la proposition du conseil d'administration. Celui-ci démissionne en bloc non sans avoir fait la preuve de son incomptence et de sa négligence. Les lacunes de

gestion sont suffisamment graves pour que le nouveau conseil d'administration demande un audit afin d'éplucher les comptes des années précédentes. On reproche au conseil d'administration démissionnaire un manque de communication, une gestion à la Swissair - en décembre 2000, tout allait bien, en janvier, on doit tout vendre - et des notes de frais somptuaires - une facture de 8000 fr. pour le seul mois de décembre à l'Auberge communale de Crisser, chez Rochat, ne manque pas d'étonner, de même que des jetons de présence à 300 fr. la séance.

Aujourd'hui, moins d'une année après avoir frisé la catastrophe, les pharmacies populaires lausannoises sont la tête hors de l'eau, même si elles ont encore à payer les intérêts sur les pertes des bilans précédents. Trente personnes y travaillent et les syndicats ont repris en main le conseil d'administration.

Ils s'en est fallu d'un cheveu pour que des coopérateurs mal informés certes, mais aussi désengagés, ne lâchent une entreprise florissante, exemplaire tant pour les clients que pour le personnel. Les maisons du peuple, les coopératives d'habitation, d'une histoire semblable à celle des pharmacies populaires, connaissent les mêmes problèmes. Les assemblées générales sont désertées, les syndicats et les organisations représentées ne s'y investissent pas. Du coup, le conseil d'administration, souvent composé de non-professionnels, prend le contrôle d'une société, sans contre-pouvoir. Les syndicats doivent assumer leurs responsabilités dans la gestion des coopératives. Ils en ont les moyens en termes de personnel, de compétences et d'infrastructures. La reprise en main, réussie, de la gestion des pharmacies lausannoises par les syndicats en est la preuve. La survie des coopératives mérite un effort.

gs

OGN

Sur le front tranquille des plantes transgéniques

La dissémination planétaire des plantes transgéniques de la «première génération» continue. Soit elles sont résistantes à un herbicide (par exemple le soja Roundup), soit elles produisent une protéine anti-parasitaire (par exemple le maïs BT).

La loi interdit au Brésil la présence d'OGM dans le lait maternisé. Par deux fois, sur deux années consécutives, le lait pour bébés Nestogen (Nestlé), lait maternisé le plus courant au Brésil, s'est révélé contenir du soja «recombinant».

Le Mexique est considéré comme la patrie botanique du maïs et le garant de sa biodiversité. Il est interdit de planter du

maïs transgénique; par contre, beaucoup en est importé des Etats-Unis, pour consommation humaine. L'apparition de maïs transgénique dans les cultures traditionnelles des Etats mexicains d'Oaxaca et Puebla, affaire révélée par indiscretion d'une enquête scientifique inachevée, peut mettre en danger la richesse des variétés indigènes.

La découverte en Inde de dizaines de milliers d'hectares de coton BT, planté sans autorisation, a irrité, ironie du sort, Monsanto qui s'apprêtait à déposer une demande de plantation en bonne et due forme. Monsanto a porté plainte; le coton illégal avait sans doute été développé par une compagnie

locale, sur la base de «graines Monsanto» achetées facilement aux Etats-Unis.

Cette globalisation se fait contre la volonté des citoyens et montre que les pays du Sud n'ont pas les moyens de réguler la progression de ces plantes. La Suisse a joué un rôle très actif dans la mise sur pied du protocole de Cartagène, convention qui règle les mouvements transfrontaliers des OGM; elle est soumise à ratification devant le Parlement.

Cette dissémination pratiquée par lucratif ou par ignorance, doit être dénoncée. En même temps, il ne faut pas débrouiller les plantes «recombinantes». Deux exemples. Répu-

tées dangereuses pour les chenilles du Monarque, elles le sont de fait moins que l'agriculture traditionnelle et ses pesticides. Ou bien le scandale du maïs transgénique Starlink, interdit de consommation pour risques d'allergie mais que l'on retrouve dans nombre d'aliments humains: cinquante et une personnes avaient porté plainte pour allergies. Les tests, fiables, ont innocenté le maïs dans chacun des cas.

ge

Sources: Lait maternisé brésilien: Virginie Estier; *Nature*, 27.09. 2001 (pour le Mexique); *Nature*, 11.10 (coton BT en Inde); *The Scientist*, 23 juillet 2001 (Monarque et Starlink).